

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 28 octobre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 28 octobre 2025 à 19 h au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
Mme Karine Morin, vice-présidente
M. Pierre Asselin
M. Benoit Champagne
Mme Jelena Jovic
Mme Angèle Latulippe
Mme Alexandra Lebreux-Marin
M. Jean-François Paradis
M. Étienne Poirier
M. Bruno Thivierge
Mme Béatrice Vandavelde
Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Jean-Sébastien Roberge, directeur du Service de l'informatique

Joël Rouleau, directeur du Service des ressources financières

ABSENCES

Mme Josée Banville
Mme Mélissa Fournier
Mme Julie Jutras

1. OUVERTURE

CA-251028-1.1

Ouverture de la séance par la présidente à 19 h 10

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-251028-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-251028-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025

Il est proposé par Bruno Thivierge, administrateur, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-251028-1.4

Assermentation d'une nouvelle administratrice par la directrice générale (art. 143.3 LIP)

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c I-13.3), la directrice générale reçoit le serment d'Angèle Latulippe.

CA-251028-1.5

Période de questions du public et suivis

Il n'y a pas de public.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il n'y a pas de rapport de la direction générale.

3. POINTS DE DÉCISION

RESSOURCES FINANCIÈRES

CA-251028-3.8

Budget 2025-2026 – Adoption

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisme scolaire doit contribuer à l'exercice d'optimisation afin que l'équilibre du réseau scolaire, dans son ensemble, soit respecté dès l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus permis pour les organismes scolaires de s'approprier leurs surplus cumulés au 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'effectifs du CSSDS ont été adoptés selon les délais prescrits dans les conventions collectives et préalablement à la réception des paramètres budgétaires du MEQ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration et le Comité de répartition des ressources (CRR) dénoncent l'absence de prévisibilité liée aux annonces tardives et la difficulté pour les administrateurs de jouer efficacement leur rôle dans un tel contexte;

CONSIDÉRANT la lettre reçue du MEQ le 11 août 2025 confirmant l'accès à la mesure 16036 – Mesure d'ajustement soit 3 721 131 \$ à condition que le CSSDS respecte les conditions suivantes :

1. Le respect de la cible d'heures rémunérées allouée;
2. La priorité accordée aux mesures d'économie administratives n'ayant pas pour effet d'affecter les services directs aux élèves;
3. Le respect des priorités ministérielles;
4. L'engagement à participer à la mise en place de mesures de performance telle que la mutualisation régionale ou nationale de services administratifs.

CONSIDÉRANT QUE le MEQ a annoncé le 22 octobre 2025 la suppression de la mesure 16034 en plus de permettre un dépassement de la cible d'ETC équivalent à 30 % de la mesure 16036;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration et le CRR sont préoccupés par un alourdissement possible de la tâche du personnel lié au gel de recrutement et à l'imposition d'un plafond en personnel;

CONSIDÉRANT les travaux d'analyse et les recommandations du CRR;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé est conforme aux recommandations du CRR;

CONSIDÉRANT QUE ce budget est en équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 14 433 085 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 24 255 921 \$ (31 396 955 \$ incluant les neutres);

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

- un nombre de 43 985 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ (48 780 incluant les neutres), et :
- Le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

Il est proposé par Bruno Thivierge, administrateur, et résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 167 188 396 \$ et des dépenses de 167 188 396 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES INFORMATIQUES

CA-251028-3.9

Désignation d'un coordonnateur organisationnel des mesures de sécurité de l'information – Adoption

CONSIDÉRANT la retraite du régisseur en infrastructure qui occupait l'un des deux postes de coordonnateur organisationnel des mesures de sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (en vertu des articles 8 à 10.2);

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner deux coordonnateurs organisationnels des mesures de sécurité de l'information par organisme public;

Il est proposé par, Bruno Thivierge, administrateur et résolu :

DE DÉSIGNER Victor Emilio Jaramillo Moreno à titre de coordonnateur organisationnel des mesures de sécurité de l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. POINTS D'INFORMATION

5. AFFAIRES DIVERSES

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Il n'y a pas de rapport de la présidente.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

7. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport n'est présenté.

8. CLÔTURE

CA-251028-8.1

Période d'intervention des membres du conseil

Béatrice Vandevelde émet des commentaires positifs sur les documents budgétaires.

CA-251028-8.2

Levée de l'assemblée à 19 h 31

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

À la suite de la levée de l'assemblée, les membres du conseil d'administration font l'évaluation de la rencontre.

La présidente

La secrétaire générale